

ARRETE n° 19-278

Portant délégation de signature du Directeur
de l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 715-3, L712-2, R 719-51 à R719-112

Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 mai 2014 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2014.

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à Monsieur Davy GERARD, responsable du programme d'enseignement MTE, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'UTT, Pierre KOCH, les documents suivants :

- les bons de commande relevant du sous CR F11 MTE dont le montant est inférieur ou égal à 1000 (mille) euros HT, et à condition que ces bons de commande ne fassent pas l'objet d'une demande préalable de dépassement de seuil.

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur, Chancelier des universités et sa publication sur le site de l'établissement.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 16-040.

Article 4 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les délégations accordées à ce jour par le directeur de l'université de technologie de Troyes.

Article 5 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

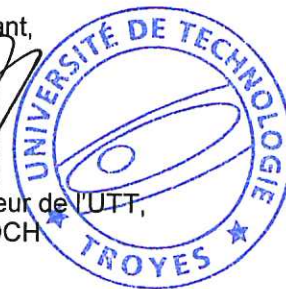
Article 6 : La présente délégation prend fin, au plus tard, à la fin du mandat du délégant et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire.

Article 7 : Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université de technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 29 août 2019




Le délégant,


Le Directeur de l'UTT,
Pierre KOCH



ANNEXE IV

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC

Cachet ou dénomination de l'organisme public : <p style="font-size: 2em; color: blue;">AR19-278</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TROYES</p> <p style="font-size: 0.8em; margin: 5px 0 0 0;">12, rue Marie Curie - BP 2060 10010 TROYES CEDEX - FRANCE TÉL. 03 25 71 76 00 - FAX 03 25 71 76 76</p>
Nom du suppléant /délégué (rayer la mention inutile) : <p style="font-size: 1.2em; color: blue;">GERARD</p> Prénoms : <p style="font-size: 1.2em; color: blue;">Davy</p> Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : <p style="font-size: 1.2em; color: blue;">04/09/2019</p>	
Certifié exact, à <u>Troyes</u> le <u>3/09/2019</u> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p style="font-size: 1.5em; color: blue;">D. GERARD</p> <p style="font-size: 0.8em;">(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>	
Certifié exact, à <u>Troyes</u> le <u>06/09/2019</u> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p style="font-size: 1.5em; color: blue;">P. KOCH</p> <p style="font-size: 0.8em;">(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)</p> </div> <div style="text-align: center;">   </div> </div>	